



1 Système d'éducation

En 1994 le Japon a ratifié « le traité de droit de l'enfant » qui avait été adopté au cours de l'assemblée générale des Nations-Unis en 1989. Au Japon les protecteurs des enfants étrangers n'ont pas d'obligation de les scolariser ; toutefois, les enfants ont le droit d'être scolarisés.

1-1 Système de l'éducation au Japon

(1) Système de 6-3-3-4

Le système de l'éducation au Japon est constitué en principe, ainsi: six ans à l'école primaire, trois ans au collège, trois ans à l'école d'enseignement supérieur (lycée), et quatre ans à l'université(deux ans à l'institut universitaire)

(2) Éducation obligatoire

Tous les enfants doivent entrer à l'école primaire et au collège et aller au bout de leurs études, ces deux établissements étant les lieux de l'éducation obligatoire. L'éducation obligatoire est un devoir pour les citoyens japonais, elle est toutefois accessible aux enfants de nationalité non-japonaise âgés de 6 ans à 15 ans révolus et résidents au Japon, si ces enfants d'eux-mêmes veulent entrer ou être transférés dans une école primaire ou un collège se trouvant dans leur localité, quelque soit leur nationalité, à des frais équivalents à ceux des Japonais. Il est souhaitable que l'entrée à l'école ou le transfert soit effectuée d'une façon positive pour le bien de l'enfant. Pour consultation adressez-vous auprès de la mairie de la municipalité de votre domicile.

(3) Divers

Après avoir fini le collège, la plupart des enfants japonais continuent leurs études dans un lycée ou dans une université. En principe les personnes désirant entrer dans un lycée ou dans une université passent le concours d'entrée.

En outre, pour les enfants qui n'atteignent pas l'âge d'entrer à l'école primaire, il existe l'école maternelle. De plus, destiné principalement à ceux qui ont fini les études du collège ou du lycée, il existe l'école professionnelle spécialisée (senshû-gakkô) fournissant technique et connaissance nécessaires pour exercer un métier. Existente également des écoles diverses. Certaines écoles proposent un soutien spécial à l'éducation des handicaps.